

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
CE 13^e JOUR DE NOVEMBRE 2018, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Pascal Smith, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-139-2018 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-140-2018 Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 9^e jour d'octobre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le procès-verbal du 9^e jour d'octobre 2018 soit accepté tel que déposé.

R-141-2018 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que cette liste des comptes au montant de 1 066 883.63 \$ soit acceptée.

R-142-2018 Rapport du C.C.U. du 24 octobre 2018

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24^e jour d'octobre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-143-2018 Rapport du C.C.E. du 6 novembre 2018

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 6 novembre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-144-2018 Demande à la C.P.T.A.Q. – Jean-François Roy

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Jean-François Roy et madame Linda Plouffe relativement à l'aliénation et au lotissement de la propriété du lot 5 310353;

Considérant les détails de la demande préparée par monsieur Gaétan Villeneuve, agronome;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture;

Considérant que le comité est majoritairement favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte la demande d'aliénation et de lotissement et recommande son acceptation par la C.P.T.A.Q.

R-145-2018 Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. – Lassav Inc.

Considérant la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Patrick Lasselle pour l'entreprise Lassav inc ;

Considérant que la demande d'autorisation concerne une aliénation et lotissement ainsi qu'une utilisation autre qu'agricole ;

Considérant que Lassav inc est propriétaire d'une du lot 6 070 570, d'une superficie de 8,644 hectares situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

Considérant que cette demande vise à assurer un accès au futur développement du périmètre d'urbanisation ;

Considérant que le lot visé par la demande est le lot no. 5 310 398, appartenant à madame Cécile Beauchemin ;

Considérant que la superficie visée par la demande n'est que de 2,549.2 mètres carrés ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu procède actuellement à la modification de ses règlements d'urbanisme afin de rendre cette demande conforme à l'ensemble de la réglementation ;

Considérant que cette demande est sans impact défavorable en regard des activités agricoles existantes ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation qui sera soumise à la CPTAQ par monsieur Patrick Lasselle pour l'entreprise Lassav inc.

R-146-2018 Taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ)

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

R-147-2018 Approbation budget 2019- Quote-Part – T.P.I.

Considérant l'Entente intermunicipale de services de prévention incendie signée entre les Municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant qu'en vertu de l'article 3 de ladite entente, tous les coûts qui ont trait à l'un ou l'autre des services visés par cette entente sont répartis à 50 % sur la base de la population de chacune des municipalités participantes tel qu'établis par le ministère et à 50% sur le prorata des risques élevés et très élevés identifiés par municipalité. Les chiffres servant au calcul de la répartition des coûts seront actualisés annuellement lors de la préparation budgétaire ;

Considérant que la part que chaque municipalité doit verser à la municipalité responsable est payable en quatre versements égaux soit le 15 des mois de janvier, mars, juin et septembre ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a déposé le budget 2019 relatif à l'Entente intermunicipale Service prévention incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu approuve le budget 2019 de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste tel que déposé ;

Que la quote-part 2019 soit versée à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste au montant estimé de 18 709.66\$ (incluant les taxes) comme suit :

- 15 janvier 2019 4 677.42\$
- 15 mars 2019 4 677.42\$
- 15 juin 2019 4 677.41\$
- 15 septembre 2019 4 677.41\$

R-148-2018 Mandat Groupe BC2 - Offre de services professionnels Assistance professionnelle et technique en urbanisme

Considérant que la municipalité doit procéder à la modification de sa réglementation relativement au développement de son périmètre d'urbanisation ;

Considérant l'offre de services professionnels déposée par la firme BC2 Groupe Conseil Inc. d'une enveloppe budgétaire prédéterminé de 9 500\$;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte l'offre de services professionnels pour assistance professionnelle et technique en urbanisme de la firme BC2 Groupe conseil Inc. relativement à l'ensemble de la réglementation du développement de son périmètre d'urbanisation.

R-149-2018 Acceptation de soumission, vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques

Considérant qu'une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès de huit (8) compagnies pour des services professionnels pour effectuer la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques ;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 octobre 2018, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant le rapport de monsieur Charles Leclerc, agent en environnement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Sanivac Inc. (9363-9888 Québec Inc.) au coût de 96\$ l'unité pour effectuer la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques à l'usine de biométhanisation de la SÉMECS.

R-150-2018 Acceptation de soumission – Système de contrôle des portes

Considérant qu'une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) compagnies afin de changer le système de contrôle des portes pour le complexe municipal, la salle communautaire et le chalet des loisirs ;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes 9 novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Centre de rénovation A.L. Inc. & Serrupro au coût de 6 126.35\$ afin de changer le système de contrôle des portes de l'ensemble des bâtiments municipaux.

R-151-2018 CAPS – Centre Animalier Pierre-De Saurel

Considérant que notre contrat pour le contrôle des animaux prendra fin le 31 décembre prochain ;

Considérant qu'une nouvelle offre de service pour le contrôle animalier a été proposée par le « CAPS » Centre Animalier Pierre-De Saurel ;

Considérant que le conseil accepte les termes du contrat proposé par le Centre Animalier Pierre-De Saurel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que madame Sylvie Burelle, directrice générale est autorisée à signer le contrat avec le Centre Animalier Pierre-De Saurel.

R-152-2018 Entente – MRC de Marguerite D'Youville Utilisation des services de l'écocentre

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu utilise les services de l'écocentre de Marguerite d'Youville et que la municipalité est satisfaite de son entente avec celle-ci ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu doit s'engager dans le PGMR à avoir un plan de gestion des matières résiduelles responsable et qui respecte l'environnement ;

Considérant que les citoyens de Saint-Marc-sur-Richelieu ont un accès à l'année aux installations des deux écocentres (Nord et Sud) de la MRC Marguerite d'Youville ;

Considérant que les citoyens de Saint-Marc-sur-Richelieu peuvent apporter toutes leurs matières résiduelles à récupérer au même endroit ;

Considérant que les citoyens de Saint-Marc-sur-Richelieu profitent de l'accès et des tarifs des résidents de la MRC Marguerite d'Youville ;

Considérant les options qui ont été offertes par la MRC de Marguerite d'Youville pour le renouvellement de l'entente d'utilisation des services de l'Écocentre (renouvellement d'entente #1613-006-009) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer le renouvellement d'entente pour une période de 2 ans soit à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020, pour l'utilisation des services de l'Écocentre Marguerite d'Youville, avec l'autorité compétente de la MRC de Marguerite d'Youville aux frais proposés, soit un montant de 16.80\$ par unité d'occupation plus les frais de disposition et un montant de 17.16\$ pour l'année d'option, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**R-153-2018 Programme d'aide financière
Formation des pompiers à temps partiels**

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la mise à jour de formation pour six (6) pompier pour le programme Auto-Sauvetage au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation pour trois (3) pompier pour le programme de Désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée du Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée du Richelieu.

R-154-2018 Nomination officier lieutenant

Considérant la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Considérant que monsieur Jean-Luc Jodoin possède les formations suivantes : Pompier I et II, Officier 1, nécessaires pour le poste de lieutenant ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que monsieur Jean-Luc Jodoin soit nommé : Lieutenant, matricule 141 du service sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-155-2018 Subvention accordée – amélioration du réseau routier

Considérant que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de réfection et de gravelage des accotements sur la montée Lavallée, le rang du Ruisseau-Nord et le rang des Trente pour un montant subventionné de 8 936\$;

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du ministère des Transports ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

R-156-2018 Nomination d'un membre du comité consultatif de loisirs

Considérant l'article 2.4 du règlement sur le comité consultatif de loisir concernant le remplacement d'un membre du comité ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante du mandat monsieur Philippe Benoit, membre du comité consultatif de loisir.

Dépôt - Démission

Monsieur Pascal Smith dépose une lettre afin d'officialiser sa démission au poste de conseiller municipal au poste #6. Ses nouvelles fonctions de conseiller politique au Cabinet du Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, monsieur Simon Jolin-Barrette. Les membres du conseil et de la direction acceptent avec regret cette lettre et profitent de l'occasion pour lui souhaiter un très bon succès dans ses nouveaux défis professionnels.

R-157-2018 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-141-2018, R-146-2018, R-147-2018, R-148-2018, R-149-2018, R-150-2018, R-151-2018, R-152, R-154-2018 et R-156-2018.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 14^e jour de novembre 2018.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale